

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 3 février 2020

L'an deux mille vingt, le trois février, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Agence Technique Départementale 36, dûment convoquée, s'est réunie à seize heures dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Nadine BELLUROT.

Date de convocation : 17 janvier 2020

Etaient présents : 92 membres sur 202

Ont donné pouvoir : 46

M. Bernard ALLOUIS	à	M. Michel MEUSNIER	M. Alain JACQUET	à	M. Didier PHILIPPE
M. Jean-Paul ARNAUD	à	Mme Farida BELABBACI	M. Alain JACQUET	à	M. Marc ROUFFY
M. Etienne AUJARD	à	M. Jean-François RIAUTE	M. Hervé JEUNESSE	à	M. Guy PLANTUREUX
M. Bernard BACHELLERIE	à	M. Claude NIVET	M. André LALLIER	à	M. Jean-Paul BALLEREAU
M. Bernard BARRE	à	M. Daniel CHAMPIGNY	M. Jean-Michel LOUPIAS	à	M. Alain GOURINAT
Mme Annie BARREAU	à	M. Roland BREGEON	M. Jacques MAUGRION	à	M. Jean-Philippe RENAUD
M. Patrice BOIRON	à	M. Philippe DIXNEUF	M. Jean-Michel MEDAR	à	M. Pascal COUTURIER
M. Christian BORGEAIS	à	M. Bertrand SACHET	M. Jean-Louis MEUNIER	à	M. Jean-Marc BONAC
M. Alain BOURGOGNON	à	M. Frédéric NAUDET	M. Jean-Michel MULTON	à	M. Jean-Paul GUILLOT
M. Michel BRIENT	à	M. Michel VIOLET	Mme Catherine OVAN	à	M. Bernard MITATY
M. Jean-Louis CAMUS	à	M. Jean-Luc MANCOIS	M. Lionel PERROT	à	M. Bernard RIVIERE
M. Jean-Louis CHEZEAUX	à	M. Martial DRUI	M. Olivier PIERREL	à	M. Jean-Pierre PEDARD
M. Daniel COUTANT	à	M. Alain MOREAU	M. François PINEAU	à	M. Michel LEON
M. Claude DAUZIER	à	Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE	M. Bernard RETAILLAUD	à	M. Gérard DEFOUGERE
Mme Bernadette DEFFONTAINES	à	M. Hugues FOUCAULT	M. Joël RETY	à	M. Claude DOUCET
M. Jean-Michel DEGAY	à	M. Patrick NONIN	Mme Monique ROGER	à	M. Claude ALAPETITE
M. Serge DENYS	à	M. Jean-Michel GUILLEMAIN	M. Michel ROUSSEAU	à	M. Didier BRUNET
M. Didier DUVERGNE	à	M. Jean-Claude BLIN	M. Pierre ROUSSEAU	à	M. Jean-Paul DIARD
Mme Catherine ECHARD	à	M. Patrick LAMBILLIOTTE	M. Frédéric STERVINO	à	M. Jean-Marc LAFONT
M. Jannick GOUBET	à	Mme Valérie PICHARD	M. Michel TENTILLIER	à	M. Jean-Jacques PREL
M. Jean-Paul GRELET	à	M. Jean-Claude NOGRETTE	M. Laurent THOMAS	à	M. Jean-Luc WILMOT
M. Philippe GUERIN	à	M. Gilles REDON	M. Philippe VENUAT	à	M. Michel BRAUD
M. William GUIMPIER	à	M. Pierre BREUGNON	M. Geoffroy VIGNES	à	Mme Danielle LAMY

Etaient absents excusés : 64 membres

ORDRE du JOUR de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1- Adoption du compte de gestion 2019 de l'Agence

La Présidente présente le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental qui paraît en tout point régulier.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le compte de gestion 2019, il est procédé au vote.

Le compte de gestion 2019 est adopté par 138 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Adoption du compte administratif 2019 de l'Agence

Le compte administratif des dépenses et des recettes de l'Agence Technique Départementale 36 pour l'année 2019 est soumis aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, et débattu sous la présidence de Monsieur Philippe GOURLAY Vice-président.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le compte administratif 2019, il est procédé au vote. La Présidente n'y prend pas part.

Le compte administratif pour l'exercice 2019 est adopté par 137 voix, aucune abstention ni vote contre.

3- Admission de nouveaux membres au sein de l'Agence

Il est proposé aux membres d'accepter la modification du périmètre de l'ATD36 suite à la demande de deux communes éligibles : CHABRIS et OBTERRE, et de deux communautés de communes éligibles : Chabris – Pays de Bazelle et Coeur de Brenne.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

L'adhésion des communes de CHABRIS et OBTERRE et des communautés de communes de Chabris – Pays de Bazelle et Coeur de Brenne à l'ATD36 est approuvée par 138 voix pour, aucune abstention ni vote contre.

4- Budget 2020 de l'Agence

Il est proposé d'examiner le budget pour l'année 2020.

Comme pour les années précédentes, les moyens nécessaires pour réaliser les missions de l'ATD36 sont mutualisés avec les moyens d'ingénierie de la Direction des Routes du Département répartis sur l'ensemble du territoire. Cette mutualisation permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des adhérents tout en mobilisant des ressources du siège de la Direction des Routes lorsque cela est nécessaire (*expertise, moyen du système d'informations géographiques, service marché ...*).

Compte tenu du nombre d'adhérents et de la charge estimée d'activités, il est prévu 6,75 équivalents temps plein (ETP) sur cette année pour l'exécution des missions de l'ATD36.

Le budget de l'agence est géré en comptabilité directe par le payeur départemental au moyen de la nomenclature comptable M52. Le fonctionnement de l'agence s'appuie sur les personnels et infrastructures du Département. Le budget de l'ATD36 prend donc en charge les dépenses relatives à 6.75 ETP pour 2020.

Le budget pour l'année 2020 se compose alors comme suit :

- en dépenses :

- remboursement des frais généraux : frais de véhicule et divers moyens mis en œuvre par le Département pour l'exécution des missions :	13.578,25 €
- remboursement des frais de personnels :	300.000,00 €
- moyens de fonctionnement propres (<i>achat de petites fournitures ...</i>) :	800,00 €

- en recettes :

Comme les années précédentes, les recettes de l'agence sont constituées des cotisations des adhérents calculées sur la base de la population totale en vigueur issue des données actualisées INSEE au 1^{er} janvier 2020.

Le montant de la cotisation des communes et communautés de communes reste fixé en fonction de la population concernée. Le Département cotise à hauteur de 1 € par habitant, ainsi que les communes et communautés de communes qui adhèrent sur le même territoire compte tenu de leurs compétences partagées. Dans les autres cas, le montant de la cotisation est défini sur la base de 1,50 € par habitant. Les cotisations sont donc établies pour 2020 sur les mêmes bases que les cinq années précédentes. S'ajoutent à ces recettes prévisionnelles le résultat de clôture 2019 d'un montant de 6.422,75 €.

Les cotisations des adhérents sont arrêtées, pour l'année 2020, conformément aux annexes 2 et 3 et le budget en recettes pour 2020 est arrêté comme suit :

- cotisation des adhérents :	307.955,50 €
réparties comme suit :	
- communes :	128.136,00 €
- communautés de communes :	66.880,50 €
- Département :	112.939,00 €
- résultat de clôture 2019 :	6.422,75 €

Mission complémentaire :

Une mission complémentaire pour l'assistance à la mise en œuvre de travaux dont le montant cumulé sur l'année est inférieur pour un adhérent à 30.000 € H.T. pourra être sollicitée auprès de l'Agence. L'exécution de cette prestation donne lieu à cotisation complémentaire. Il est proposé de maintenir le taux de cotisation à 4 % du montant des travaux.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le budget 2020 de l'Agence, il est procédé au vote.

Le budget 2020 de l'Agence est adopté par 138 voix, aucune abstention ni vote contre.

En conclusion, la Présidente informe les membres qu'une nouvelle mission de l'ATD 36 relative à l'assistance à la gestion des chemins ruraux sera proposée en 2020, conformément aux besoins des adhérents exprimés dans l'enquête de satisfaction menée en 2019. Dans un premier temps, il est proposé d'évaluer ce besoin (*ingénierie technique et/ou juridique*), ce qui permettra de définir si cette nouvelle mission fera l'objet d'une cotisation à la demande ou une revalorisation de la cotisation annuelle. Il sera alors nécessaire de modifier les statuts de l'ATD 36 au cours d'une Assemblée générale extraordinaire.

La séance est levée à 16 heures 25.

Fait à CHATEAUROUX, le 3 février 2020

La Présidente de l'ATD36


Nadine BELLUROT